



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 001 /2018 DU 15 MARS 2018

Prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Date de convocation : **08 mars 2018**

Date d'affichage : **08 mars 2018**

Date d'affichage du compte-rendu :
16 mars 2018

Date d'affichage de la présente délibération :

Résultats des votes :

VOTANTS	29
POUR	29
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1^{er} adjoint au maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Heimana TAURAA et Madame Eliane LECHENE ont été désignés pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION	07

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	Christophe TAURAATUA
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvannah POMARE-TIXIER
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Thilda HAREHOE
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	22	11	7 procurations

DELIBERATION N° 001 / 2018 DU 15.03.2018
Prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française ;
- VU L'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La note de synthèse du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018 ;
- VU Les explications fournies par Mme Yvette LICHTLE, 1^{er} adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), impose la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire » pour les communes de 3 500 habitants et plus, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat a pour objectif de permettre à l'exécutif de recueillir l'avis de l'ensemble des conseillers sur les orientations politiques et financières du futur budget.

Après en avoir délibéré en sa séance du 15.03.2018 ;

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Le Conseil municipal de Pirae prend acte de la tenue, en ce jour, d'un débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018.
- Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.
- Article 3 :** Le Directeur général des services et le Chef de service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **20 MARS 2018** et publication du **20 MARS 2018**

Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH
Le Maire

